

DÉCISION N°2025-224

Le maire de la commune de Portes-lès-Valence,

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 28 du Code des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au maire pour la signature des marchés à procédure adaptée.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de photocopieurs,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation relative au marché 2025-005 Marché achat de photocopieurs neufs livraison et mise en service avec maintenance pour divers sites de Portes-lès-Valence :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- l'offre de la société KOESIO située au 53 Avenue des Langories 26000 Valence a remis la proposition économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE

Article 1 - de conclure et signer le marché relatif à l'achat de photocopieurs neufs livraison et mise en service avec maintenance avec la société KOESIO pour un montant maximum de 221 000,00 € HT.

Article 2 – Annule et remplace la décision 2025-217.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services, Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes-lès-Valence, le 18/12/2025

Geneviève GIRARD

